

« A.I.M.E.R. » un concept de résidence bigénérationnelle



Jacky BONTEMS

Jacky Bontems est président de l'Association de Coordination des Moyens d'Intervention pour le Logement. Il a été membre du Conseil Economique Social et Environnemental de 2015 à 2021, président du Groupe des Personnalités Qualifiées.

L' Association de Coordination des Moyens d'Intervention pour le Logement - ACMIL - comme la MUTuelle du LOGement - MUTLOG - mutuelle du Code de la mutualité créée par cette dernière ont toujours porté le profond souci de faciliter l'accès comme le maintien dans le logement choisi par nos concitoyens, ce quel que soit l'âge de la vie. C'est dans ce contexte que ces deux entités se sont tout particulièrement intéressées au contenu de la Loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement - ASV -, promulguée en décembre 2015. Trois piliers constituent sa fondation : l'anticipation de la perte d'autonomie, l'adaptation globale de la société, l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie.

En 2020, l'espérance de vie s'établit à 79,2 ans pour les hommes et 85,2 ans pour les femmes. Près de six millions de personnes auront, en 2030, plus de 75 ans ; c'est considérable ! « La société de la longévité », ainsi que la nomme Serge Guérin est à l'œuvre... Le rapport « Demain, je pourrai choisir d'habiter avec vous » écrit par Denis Piveteau et Jacques Wolfrom, remis, en 2020, à Monsieur Edouard Philippe, alors Premier Ministre, traite de l'habitat inclusif.

« Nous vieillirons ensemble » rapport remis en mai 2021, à Brigitte Bourguignon, Ministre déléguée en charge de l'autonomie, sont autant de contributions à la réflexion qui, aujourd'hui, illustrent le bien-fondé de la démarche novatrice entreprise par ACMIL-MUTLOG dès 2016.

Un constat : « le maillon manquant »

Il convient de prendre en considération l'absolue nécessité d'apporter réponse aux difficultés induites de la perte d'autonomie, en préservant la sécurité et en maintenant le lien social.

D'une part, entre l'habitat de pleine autonomie - où la personne a toute son histoire – et l'entrée en Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes - EHPAD - (si malmené, actuellement, par nombre de scandales), une alternative s'impose.

D'autre part, il est communément reconnu que le maintien du lien social entre les générations retarde la progression des maladies du grand âge, singulièrement les pathologies cognitives.

La lutte contre l'isolement à laquelle participe la présence sous le même toit de deux générations - aînés et étudiants - va donc dans le bon sens. Inventer une réponse au double enjeu des préoccupations rencontrées par les jeunes (recherche souvent difficile de logement) et « anciens » en difficulté évolutive de repères comme en besoin de sécurité, est donc l'objectif que se sont assignés les promoteurs du projet de résidence bigénérationnelle.

Si l'on ajoute que la discipline de la gériatrie ne semble pas attirer une majorité d'étudiants en profession de santé, une résidence mixte - étudiants/personnes âgées - trouve d'autant plus son sens que la motivation des jeunes au « Service de l'Autre » est une réalité sociétale réjouissante qui les honore, le concept de rapprocher, via le logement, les générations, coule alors de source...

Ainsi est née « Aînés.Infirmiers.Médecins.Etudiants.Résidences » - A.I.M.E.R. » !

Un objectif

En définitive, la création de ce dispositif répond à un triple enjeu :

- Maintien à domicile (et non déplacement en maison de retraite) de personnes âgées dont un début de pathologie cognitive a été diagnostiqué et sauvegarde du lien avec la jeunesse. A défaut de candidatures de personnes présentant des symptômes de maladie, dite dégénérative, l'accueil demeure ouvert à toute personne âgée
- Rencontre avec les aînés et mise à disposition d'un logement au bénéfice des étudiants en profession de santé. Il est acquis que si la formation aux disciplines de la santé est l'objectif cible, d'autres métiers ne sauraient être exclus tant l'aspiration manifestée au « Service de l'Autre » constitue la qualité incontournable dont le jeune postulant à intégrer la résidence doit faire montre
- Offre locative qui s'exprime à un coût supportable par les locataires disposant de ressources modestes : « loyer HLM »

Pour mener à bien ce challenge, il est indispensable de créer un consensus entre tous les acteurs en charge du projet et définir les principes qui guideront la vie en communauté aînés/jeunes

Des valeurs pour socle

Les acteurs professionnels

L'idée est d'initier une rencontre entre experts qui adhèrent au même idéal.

Ce carrefour de compétences trouve alors sa motivation dans le consensus établi :

- Préservation des liens et mixités sociaux (relations intergénérationnelles, maintien de vie de quartier, sauvegarde de l'emploi, ...)
- Participation à la lutte contre les maladies du grand âge comme à l'acquisition des savoirs et valorisation du sens du service chez les jeunes

Les résidents

Jeunes et aînés s'engagent à respecter l'esprit d'une charte du « bien-vivre ensemble ».

Sauf à afficher la fondation que constitue le maintien du lien social, ladite charte voit son contenu adapté à l'aune du contexte local et selon la hiérarchie des valeurs privilégiée par les acteurs du projet.

De la pensée à la pratique : la résidence témoin limousine

Dans une région - le Limousin, devenu Nouvelle Aquitaine – où la population âgée est particulièrement importante, c'est à l'adhésion complète au projet originel des décideurs logement et mutualistes locaux, à l'implication de la chaire d'excellence en gériatrie de la Faculté, à la conviction déployée par chacun, que nous devons le soutien de la ville de Limoges : foncier/immeuble mis à disposition par la ville en la forme d'un bail emphytéotique de 55 ans, après rénovation incluant la mise en place de matériels domotiques (chemins lumineux, volets électriques, centralisation des commandes, ...) 6 appartements (cinq pour les aînés + un en colocation pour les étudiants) et un salon commun pour activités collectives ont été livrés il y a 4 ans.

Une charte a été initiée par les résidents qui ont souhaité promouvoir comme valeurs : le respect, le savoir-vivre, l'écoute et le lien social.

Le bilan est positif : satisfaction des résidents, fidélité des locataires, maintien du lien social effectif, sécurité et sérénité acquises, vif intérêt manifesté par divers élus, acteurs sociaux/décideurs.

Parallèlement, de nombreuses récompenses sont venues reconnaître le caractère spécifique innovant de ce dispositif et la plus-value sociétale majeure qu'il apporte : Fondation Legrand, Mutualité Française Limousine, MUTEX SA, ALINOV, Fonds Innovation Sociale ESH, Observatoire des Innovations en santé de Nouvelle Aquitaine, Habitâges, Groupe La Poste, Fondation de France.

Désormais l'ambition des initiateurs de la résidence « A.I.M.E.R. » - ACMIL :MUTLOG - est d'étendre ce concept dans d'autres collectivités locales disposant de Facultés/Écoles en professions de santé.

Deux résidences sont en étude avancée en région Nord.